

(2000/C 330 E/087)

QUESTION ÉCRITE E-0088/00**posée par Camilo Nogueira Román (Verts/ALE) à la Commission**

(26 janvier 2000)

Objet: Intégration de la Galice dans les réseaux transeuropéens de trains à grande vitesse pour la période 2000-2006

L'État espagnol a-t-il présenté à la Commission une proposition visant à intégrer la Galice dans les réseaux transeuropéens de trains à grande vitesse dans le contexte de la réforme prévue pour l'an 2000 et annoncée pour le mois de janvier par la Commissaire chargée des relations avec le Parlement européen, des transports et de l'énergie?

(2000/C 330 E/088)

QUESTION ÉCRITE E-0092/00**posée par Camilo Nogueira Román (Verts/ALE) à la Commission**

(26 janvier 2000)

Objet: Chemin de fer à grande vitesse entre le Nord du Portugal et la Galice

Les différents médias galiciens annoncent régulièrement la réalisation, sur la base d'une décision de la commission de coordination de la région Nord du Portugal et du gouvernement de Galice, d'une étude financée à 50 % par l'Union européenne concernant l'implantation d'un chemin de fer à grande vitesse. La réponse apportée par le gouvernement national espagnol au porte-parole du BNG (Bloc nationaliste galicien) à la Chambre des députés fait apparaître que ces prévisions semblent en revanche se limiter à l'aménagement de lignes ne permettant pas de circuler à plus de 160 km/h, affirmation qui viendrait conforter d'autres annonces formulées par des porte-parole du gouvernement portugais, en vertu desquelles ce dernier se désintéresserait de la ligne à grande vitesse La Corogne-Setúbal pour lui préférer la ligne Porto-Lisbonne reliée à Madrid.

La Commission pourrait-elle confirmer ces faits et, le cas échéant, expliquer la raison d'une telle limitation de vitesse entre la Galice et le Portugal? Pourrait-elle également indiquer les délais prévus pour l'achèvement des travaux et la mise en service d'un chemin de fer plus que nécessaire au développement de ces deux territoires frontaliers?

(2000/C 330 E/089)

QUESTION ÉCRITE E-0093/00**posée par Camilo Nogueira Román (Verts/ALE) à la Commission**

(26 janvier 2000)

Objet: Investissements dans les chemins de fer en Galice pour la période 2000-2006

M. Mariano Rajoy, ministre du gouvernement espagnol, et M. Xosé Antón Orza, conseiller à l'économie du gouvernement galicien, ont annoncé publiquement que l'État espagnol compte investir 150 milliards de pesetas (901,5 millions d'euros) dans les chemins de fer galiciens pour la période 2000-2006. La Commission pourrait-elle confirmer ces chiffres et assurer que, grâce à cette somme, la Galice restera reliée aux réseaux transeuropéens de trains à grande vitesse et que ses lignes intérieures seront modernisées?

Réponse commune**aux questions écrites E-0088/00, E-0092/00 et E-0093/00
donnée par M^{me} de Palacio au nom de la Commission**

(13 mars 2000)

Au stade actuel des réflexions menées dans le cadre de la préparation de la révision des orientations communautaires pour le réseau de transport transeuropéen, Décision n° 1692/96/CE du Parlement et du Conseil du 23 juillet 1996 ⁽¹⁾, la Commission n'a pas connaissance de nouveaux projets concrets de grande vitesse de l'Espagne. Les montants mentionnés par l'Honorable Parlementaire concernent principalement le